

## **Ligne directrice en matière de marges relatives aux dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale**

**(Loi sur les assureurs, RLRQ, c. A-32.1, articles 463 et 464)**

**(Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3, articles 565.1 et 566)**

**(Loi sur les institutions de dépôts et protection des dépôts, RLRQ, c. I-13.3.3, articles 42.2 et 42.3)**

**(Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.02, articles 254 et 255)**

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation le projet de *Ligne directrice en matière de marges relatives aux dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale* (la « Ligne directrice »), s'appliquant aux assureurs, aux coopératives de services financiers, aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne qui font partie d'un groupe dont le montant notionnel brut moyen de l'ensemble des dérivés en cours non compensés par une contrepartie centrale pour les mois de mars, avril et mai d'une année donnée est supérieur à 12 milliards de dollars. La date prévue de prise d'effet de cette nouvelle Ligne directrice est le 1<sup>er</sup> février 2020.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le **10 janvier 2020**. Il est à noter que les commentaires seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de Ligne directrice est publié ci-après et il est également accessible sur le site Web de l'Autorité au <https://lautorite.qc.ca/professionnels/reglementation-et-obligations/consultations-publiques> aux sections « Assurances et planification financière » et « Institutions de dépôt ».

### **Soumission des commentaires**

Les commentaires doivent être soumis à :

M<sup>e</sup> Philippe Lebel  
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Télécopieur : (514) 864-8381  
[consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Karim Trad  
Direction de l'encadrement prudentiel des institutions financières  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4604  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
[karim.trad@lautorite.qc.ca](mailto:karim.trad@lautorite.qc.ca)

**Le 12 décembre 2019**